

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2023/24 des Syndicats de Chasse des lots 494, 513, 514 et 533 peuvent être consultés pendant 15 jours du 10 juillet 2023 au 25 juillet 2023 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous, par téléphone ou par mail.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme «myguichet» ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : planners@vdl.lu

Secrétaire-trésorier : Patrick Lanners, Tél : 4796 - 4394

Luxembourg, le 3 juillet 2023.

Pour le collège des syndics,



Le secrétaire-trésorier

*Affiché dans la Commune de Hesperange
en date du 10/07/2023*



Hesperange, le 10/07/2023